

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 23 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 23 novembre 2021 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**1.1 LECTURE ASSERMENTATION ÉLUS MUNICIPAUX**

Les élus municipaux procèdent à la lecture de leur assermentation.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-11-205 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 23 novembre 2021.

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2021 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Lecture assermentation élus municipaux

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021

3.3 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires

3.4 Adoption – Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022

3.5 Nomination - Maire suppléant pour la fin de l'année 2021 et l'année 2022

3.6 Désignation – Délégué substitut – Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges

3.7 Nomination des élus aux divers comités municipaux

- 3.8 Ratification - Fin de l'Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Pointe-des-Cascades
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Embauche - Manœuvre
  - 4.2 Ratification de permanence - Employée 13-0015
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Octobre 2021
  - 5.2 Signataires des chèques et des documents bancaires
  - 5.3 Dépôt - Rapport 2020 sur le règlement sur la gestion contractuelle
  - 5.4 Ratification - Rémunération du personnel électoral - Élections municipales 2021
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Mécamobile Inc. - Soumission pour inspection de la déneigeuse Sterling
  - 7.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - Wood Environnement et Infrastructure Solutions - Interventions suite au bris d'aqueduc sur le chemin Sainte-Marie
  - 7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Services Infraspec inc. - Gainage de ponceaux
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Autorisation de signatures - Protocole d'entente avec le COBAVER-VS
  - 9.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Turbo Marketing - Accompagnement campagne de financement
- 10. RÈGLEMENTS**
  - 10.1 Avis de motion - Règlement 180-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 10.2 Adoption - Règlement numéro 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise
  - 10.3 Adoption - Règlement 113-2012-11 de concordance du règlement de zonage numéro 113-2012 à la modification du plan d'urbanisme numéro 110-2012
  - 10.4 Adoption - Second projet de règlement numéro 113-2012-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67
  - 10.5 Adoption – Projet de Règlement 180-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

- 13. PAROLE AU MAIRE
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

2021-11-206 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2021**

2021-11-207 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.3 DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe dépose une déclaration, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie

**3.4 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022**

2021-11-208 CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances se déroulent normalement à la salle

Maurice-Ravary située au 100, rue des Loisirs, mais qu'exceptionnellement et en fonction des différents décrets gouvernementaux en lien avec le COVID-19, certaines séances pourront se dérouler par vidéoconférence;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront les deuxièmes lundis de chaque mois et qui débuteront à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe ou par vidéoconférence lorsque requis et exceptionnellement le troisième lundi pour le mois de janvier; si le jour fixé est un jour férié, la séance ordinaire sera tenue le jour ouvrable suivant :

- Lundi 17 janvier 2022
- Lundi 14 février 2022
- Lundi 14 mars 2022
- Lundi 11 avril 2022
- Lundi 9 mai 2022
- Lundi 13 juin 2022
- Lundi 11 juillet 2022
- Lundi 8 août 2022
- Lundi 12 septembre 2022
- Mardi 11 octobre 2022
- Lundi 14 novembre 2022
- Lundi 12 décembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.5 **NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2021 ET L'ANNÉE 2022**

2021-11-209 CONSIDÉRANT les élections municipales qui ont eu lieu le 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu de nommer un(e) des conseiller(ères) comme maire suppléant(e) pour la fin de l'année 2021 et pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Jean-Pierre Ménard soit nommé maire suppléant et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.6 **DÉSIGNATION – DÉLÉGUÉ SUBSTITUT – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE VAUDREUIL-SOULANGES**

2021-11-210 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un délégué(e) substitut(e) pour agir au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) Vaudreuil-Soulanges advenant un empêchement du maire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

QUE le conseiller Jean-Pierre Ménard, maire suppléant, soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 23 novembre 2021 au 31 décembre 2022.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 3.7 **NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX**

2021-11-211 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut désigner des élus pour les représenter sur divers comités;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un comité obligatoire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer deux membres du conseil municipal pour siéger sur le comité du CCU, et ce, conformément au *Règlement 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire également déléguer un membre du conseil municipal pour siéger sur le conseil d'administration du Cobaver – Vaudreuil-Soulanges, un membre du conseil municipal, sur le conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, un membre du conseil municipal pour être représentant de la Municipalité au CRSBP Montérégie et deux membres du conseil municipal sur le conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

DE NOMMER Monsieur Laurent Barsalou conseiller municipal, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en novembre 2023, conformément aux articles 8 et 9 du *Règlement 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe*;

DE NOMMER Monsieur Patrice Schoune conseiller municipal, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en novembre 2023, conformément aux articles 8 et 9 du *Règlement 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Polycarpe*;

DE NOMMER Monsieur François Lalonde à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Cobaver - Vaudreuil-Soulanges pour la période du 23 novembre 2021 au 31 décembre 2022;

DE NOMMER Madame Annie Robichaud à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 23 novembre 2021 au 31 décembre 2022;

DE NOMMER Monsieur Maxime Gamelin à titre de représentant désigné de la Municipalité de Saint-Polycarpe au CRSBP Montérégie pour la période du 23 novembre 2021 au 31 décembre 2022;

DE NOMMER Monsieur Maxime Gamelin à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges pour la période du 23 novembre 2021 au 31 décembre 2022;

DE NOMMER Monsieur Jean-Pierre Ménard à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges pour la période du 23 novembre 2021 au 31 décembre

2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.8 **RATIFICATION - FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES**

2021-11-212 CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre les municipalités de Saint-Polycarpe et de Pointe-des-Cascades le 12 mars 2019 relativement au partage des services administratifs entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles ne permettent plus de maintenir cette entente;

CONSIDÉRANT QU'une lettre à cet effet a été remise au maire de Pointe-des-Cascades, Monsieur Peter Zytynsky, le 8 novembre dernier;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin de l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **RESSOURCES HUMAINES**  
4.1 **EMBAUCHE - MANŒUVRE**

2021-11-213 CONSIDÉRANT la vacance du poste de manœuvre pour les services urbains;

CONSIDÉRANT QUE pour conduire la majorité des véhicules de déneigement, les employés doivent être titulaires de la classe 3-FM;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste afin de combler le poste de manœuvre;

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur Michel Gravel;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gravel devra obtenir sa classe de permis de conduire 3 FM avant la fin de sa probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de manœuvre au sein des services urbains à Monsieur Michel Gravel, et ce, conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux;

DE FIXER le salaire de cet employé à la classe 3 échelon 2, conformément à la Convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN, et ce, jusqu'à l'obtention de sa classe 3 FM;

DE FIXER dès l'obtention de sa classe 3 FM, le salaire de cet employé à la classe 4, échelon 1, conformément à la Convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN.

DE FIXER l'entrée en fonction rétroactive au 22 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 **RATIFICATION DE PERMANENCE - EMPLOYÉE 13-0015**

2021-11-214 CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employée 13-0015 venait à échéance le 6 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale et secrétaire-trésorière d'accorder la permanence à l'employée 13-0015;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la permanence à l'employée 13-0015 au poste d'assistante comptable, et ce, effectif depuis le 6 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - OCTOBRE 2021**

2021-11-215 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-11 des transferts budgétaires du mois d'octobre 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-11 des transferts budgétaires du mois d'octobre 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 590 824,53 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	425 944,55 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	101 612,14 \$
Salaires nets	63 267,84 \$
<b>TOTAL</b>	<b>590 824,53 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2 **SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS BANCAIRES**

2021-11-216

CONSIDÉRANT les élections municipales de novembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-02-031;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les personnes qui étaient autorisées à signer les chèques et les documents bancaires;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

DE RÉVOQUER tout autre signataire autorisé et non mentionné à la présente résolution, à titre de signataire des chèques et documents bancaires;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques :

Signataire autorisé	Signataire suppléant
Jean-Yves Poirier, maire	Patrice Schoune, conseiller
Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière	Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3

#### **DÉPÔT - RAPPORT 2020 SUR LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Polycarpe est déposé.

5.4

#### **RATIFICATION - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021**

2021-11-217

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales se sont déroulées le dimanche 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la présidente d'élection a embauché du personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'on le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

CONSIDÉRANT le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection municipale;

CONSIDÉRANT la grille salariale adoptée par le conseil municipal de Saint-Polycarpe en septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale doit être adoptée pour les élections de 2021;



Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d'élection ou d'un référendum municipal, à savoir :

<b>Présidente d'élection</b>	5 000 \$ avec scrutin, 3 500 \$ sans scrutin
<b>Secrétaire d'élection</b>	75 % de la rémunération du président d'élection
<b>Adjointe à la présidente</b>	1 700 \$
<b>PRIMO</b>	200 \$
<b>Membres commission de révision</b>	20 \$/h (si la fonction est occupée par un employé municipal, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre 20 \$ et sa rémunération) <sup>1</sup>
<b>Membres table de vérification</b>	Membres de la table :175 \$
<b>Scrutateur</b>	225 \$ <sup>2</sup>
<b>Secrétaire</b>	225 \$
<b>Formation – personnel général</b>	50 \$
<b>Réserviste</b>	60 \$ <sup>3</sup>
<b>Rapport de dépenses électorales</b>	Candidat ind. : 130 \$ Parti : 50 \$/par parti
<b>Rapport financier</b>	Candidat ind. :50 \$ Parti : 175 \$/par parti

1 0,54\$ par kilomètre si utilisation d'un véhicule

2 Incluant le retour des scrutateurs et secrétaires (BVA) pour le dépouillement le soir du scrutin

3 Présence requise une heure avant l'ouverture des bureaux de vote pendant deux heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.

#### **SERVICES URBAINS**

7.1

#### **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - MÉCAMOBILE INC. - SOUMISSION POUR INSPECTION DE LA DÉNEIGEUSE STERLING**

2021-11-218

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'inspection de la déneigeuse Sterling;

CONSIDÉRANT QU' une inspection doit être faite à chaque saison;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Mécamobile Inc;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Mécamobile Inc. pour l'inspection de la déneigeuse Sterling;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Mécamobile Inc. un montant maximal de 11 032,05 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-330-20-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

#### **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - WOOD ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURE SOLUTIONS - INTERVENTIONS SUITE AU BRIS D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN SAINTE-MARIE**

- 2021-11-219      CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-658 pour l'octroi du contrat à Wood Environnement et Infrastructure Solutions;
- CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour des interventions imprévues et urgentes suite au bris d'aqueduc qui est survenu sur le chemin Ste-Marie le 8 septembre dernier;
- Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU
- DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 2;
- D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Wood Environnement et Infrastructure Solutions un montant maximal de 2 086,80 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-413-00-521.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 
- 7.3                    **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICES INFASPEC INC. - GAINAGE DE PONCEAUX**
- 
- 2021-11-220      CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au gainage du ponceau situé au 2320, chemin de l'Église;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être effectués rapidement considérant l'état des lieux;
- CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Services Infraspéc inc.;
- Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU
- D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Services Infraspéc inc. pour Gainage de ponceaux;
- D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Services Infraspéc inc. un montant maximal de 30 353,40 \$ taxes incluses, à même le surplus accumulé non affecté
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 
9.                    **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9.1                    **AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COBAVER-VS**
- 
- 2021-11-221      CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-169 démontrant notre appui au Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) dans le cadre d'une démarche pour l'aménagement d'un accès public à la rivière pour pratiquer des activités de pagaie;
- CONSIDÉRANT les responsabilités qui incomberont à la Municipalité dans l'entretien et la pérennité de ce projet, advenant sa réalisation;
- CONSIDÉRANT le protocole qui a été soumis par le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'entente projetée telle que rédigée par le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) relativement à l'accès public à la rivière;

D'AUTORISER Monsieur Jean-Yves Poirier, maire, et Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TURBO MARKETING - ACCOMPAGNEMENT CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

2021-11-222 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour le volet communication pour la campagne de financement du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT le besoins de s'assurer une supervision et des conseils d'experts pour la campagne de financement du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Turbo Marketing;

CONDISÉRANT l'offre de services reçue de Turbo Marketing pour l'accompagnement en communication pour la campagne de financement du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme supplémentaire à l'offre pour prévoir certains coûts additionnels;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Turbo Marketing pour l'accompagnement lors de la campagne de financement;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Turbo Marketing un montant maximal de 24 999,99 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-702-90-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. **RÈGLEMENTS**  
10.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 180-2021 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

2021-11-223 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de *Règlement 180-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Annie Robichaud à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 110-2012-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 110-2012 AFIN DE CHANGER UNE PARTIE DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE QUI LONGE LE CHEMIN DE LA CITÉ-DES-JEUNES JUSQU'AU CHEMIN DE L'ÉGLISE POUR UNE AFFECTATION VILLAGEOISE**

2021-11-224 CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté un Règlement du Plan d'urbanisme numéro 110-2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe juge approprié de modifier le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au Chemin de l'Église pour une affectation villageoise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 110-2012 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Roger Bourbonnais, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation écrite, d'une durée de 15 jours, a eu lieu du 22 octobre au 8 novembre 2021, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, considérant l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3

**ADOPTION - RÈGLEMENT 113-2012-11 DE CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 À LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 110-2012**

2021-11-225

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté un Règlement de zonage numéro 113-2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe doit modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de procéder à la concordance avec la modification du Plan d'urbanisme numéro 110-2012.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le Règlement de zonage numéro 113-2012 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage dans un but de concordance avec le Plan d'urbanisme et d'intégration de l'usage H5 « Mixte » sur les lots 3 766 309 et 3 765 098;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Polycarpe vient

d'autoriser un projet de développement mixte comprenant les usages résidentiels et commerciaux conformément aux dispositions en vigueur pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par François Perreault, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation écrite, d'une durée de 15 jours, a eu lieu du 22 octobre au 8 novembre 2021, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, considérant l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 113-2012-11 de concordance du règlement de zonage numéro 113-2012 à la modification du plan d'urbanisme numéro 110-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.4

**ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 AFIN DE MODIFIER LE RATIO DE STATIONNEMENT APPLICABLE AUX USAGES DE LA ZONE H5-67 AINSI QUE L'INSERTION DE DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H5-67**

2021-11-226

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté un Règlement de zonage numéro 113-2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 113-2012 de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le Règlement de zonage numéro 113-2012 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement contient deux dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Pierre Régimbald, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une procédure de consultation écrite, d'une durée de 15 jours, a eu lieu du 22 octobre au 8 novembre 2021, en remplacement de

l'assemblée publique de consultation, considérant l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce second projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Second projet de règlement numéro 113-2012-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de modifier le ratio de stationnement applicable aux usages de la zone H5-67 ainsi que l'insertion de dispositions applicables aux projets intégrés dans la grille des usages et normes de la zone H5-67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 180-2021 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

2021-11-227 CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se doter d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique portant sur le premier projet de règlement 180-2021 conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), une assemblée publique de consultation écrite d'une durée de 15 jours devra être tenue, et ce, afin de respecter l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, le conseil délègue le pouvoir à la directrice générale et secrétaire-trésorière de fixer cette consultation écrite qui devra, conformément à la Loi, publier un avis public à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de Règlement 180-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Les élus n'ont aucun commentaire ni aucune question à poser.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Relativement à l'eau potable, Monsieur le Maire rappelle le bris majeur qui a eu lieu sous le chemin de fer du Canadien Pacifique. Le processus est lourd et complexe et est imposé par les différentes lois. L'administration fait son possible pour accélérer le processus. Le dossier avance néanmoins et les travaux sont actuellement en cours. D'ici au rétablissement de l'eau potable, il faut continuer à faire bouillir l'eau une minute.

Plusieurs choses ont été entendues pour le terrain "Brunet" qui est au coin de la Cité-des-Jeunes et le chemin de l'Église. Monsieur le Maire rapporte les faits réels du projet et expose l'historique de celui-ci. Le projet sera prochainement présenté sur des plans d'élévations. Le promoteur retenu est très sérieux et est natif de Saint-Polycarpe. L'acte de vente final pourra être signé prochainement. Ce sera deux bâtiments avec rez-de-chaussée et deux étages. Les étages auront au maximum 4 mètres chacune.

Le conseil municipal travaille sur une collecte de fonds pour recueillir des dons pour le Centre Sportif Soulanges. L'aide financière du gouvernement annoncé au montant de 4,4 millions ne sera pas suffisante avec les prix qui ont bondi depuis la demande de subvention.

Le Noël des enfants aura lieu le 4 décembre prochain. Des panneaux sont affichés à cet effet.

Monsieur le Maire mentionne l'intention du conseil de mettre en place une infolettre pour rejoindre plus de personnes en plus de la page Facebook et le site Internet.

La Municipalité fête ses 50 ans de déneigement suite à la tempête de 1971. Une journée de reconnaissance est organisée pour les travailleurs et l'équipement de déneigement est spécialement identifié pour l'occasion.

14.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Est-ce que les conseillers sont associés à des districts municipaux?
- Ouverture de la Municipalité pour la participation citoyenne?
- Est-ce possible de chauffer le Centre Sportif Soulanges?
- Possibilité de mettre conteneur pour entreposer les denrées au CABS?
- Suivis pour les citoyens de la rue Curé-Cholet;
- Vandalisme au bureau de poste, problématique avec les étudiants;
- Où aller porter les pneus hors dimension?
- Politique de vaccination pour les employés municipaux?
- Qu'est-ce que nous pouvons faire pour améliorer la sécurité sur la rue Curé-Cholet?
- Problématique de vitesse et d'accélération sur la rue Sainte-Catherine, est-ce que des mesures peuvent être prises?
- Suivis fossés de la rue des Prés?
- Motocross et machines qui se promènent sur la rue des Prés jusqu'au Centre Sportif Soulanges

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2021-11-228 À 21 h 31 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 23 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Anne-Marie Duval

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal du Québec*